



SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

Préavis de grève mardi 10 novembre 2020 : **Revendications locales :**

Monsieur le Maire,

En s'appuyant sur le préavis de grève national intersyndical déposé pour la journée du mardi 10 novembre 2020, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Etienne souhaite porter les revendications locales suivantes :

- Amélioration du protocole national de l'Education Nationale garantissant la protection des agents et celle des usagers
- L'augmentation pérenne des effectifs sur les crèches, les écoles et l'ensemble des Résidences Personnes Agées
- La suspension temporaire des redéploiements qui ne peut se faire sans un cadrage et des conditions acceptables tant pour les agents concernés que pour les directions d'accueil.
- La mise en place du poste en 1 seule fois dans les crèches afin d'éviter les déplacements et les brassages dans les transports en commun notamment
- L'arrêt des gardes d'enfants scolarisés en crèches le mercredi afin d'éviter les brassages des enfants en la période
- La préservation de l'ensemble des éléments variables de rémunération pour chaque agent et ce quelle que soit sa situation administrative due à la crise sanitaire
- La prise en compte du RI dès le 1^{er} jour d'arrêt par la collectivité
- L'attribution immédiate de la prime « grand âge » pour les agents pouvant y prétendre

Le syndicat appelle chaque agent à se saisir du préavis national afin de faire entendre leurs justes revendications en usant de leur droit de grève de 1h à la journée ce mardi 10 novembre 2020.

Nous restons à votre entière disposition en vue d'ouvrir de véritables négociations sur les bases des revendications citées.

Vous en souhaitant bonne réception je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en ma respectueuse considération.

Sylvain VALLA
secrétaire général